



## POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

### I. Processus d'investissement

SAINT OLIVE GESTION est une société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF pour exercer une activité de gestion collective pour le compte d'investisseurs privés et institutionnels.

La Politique d'investissement de la société de gestion est fondée sur une analyse fondamentale approfondie des entreprises avec pour objectif d'obtenir une performance sur le long terme en considérant notamment l'évolution comportementale des entreprises face aux différents défis financiers et extra-financiers qu'elles peuvent rencontrer.

Si SAINT OLIVE GESTION considère que la qualité de gouvernance des entreprises est devenue un critère central dans ses décisions d'investissement, la société de gestion a également vocation à intégrer progressivement des questions environnementales et sociales. Dans ce sens, SAINT OLIVE GESTION a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) afin de structurer sa démarche d'investisseur responsable sur le long terme.

SAINT OLIVE GESTION établit la présente Politique d'engagement actionnarial afin de présenter les conditions dans lesquelles elle entend exercer son rôle d'investisseur pour les Fonds gérés labellisés « ISR ».

### II. Engagement actionnarial

L'engagement actionnarial est un axe important de la démarche d'investisseur responsable de SAINT OLIVE GESTION dans le cadre de la gestion de ses Fonds labellisés « ISR ».

Les actions d'engagement permettent notamment à la société de gestion d'établir une relation de confiance sur le long terme, d'obtenir des informations afin de mieux appréhender les risques financiers ou extra-financiers des entreprises et de formuler, le cas échéant, des recommandations visant à améliorer la transparence de l'entreprise sur les données financières ou extra-financières.

Au-delà de l'utilité de collecter les informations utiles pour l'application de la stratégie d'investissement, le dialogue avec les entreprises permet également, en tant qu'actionnaire, d'encourager les entreprises à être plus transparentes et à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Selon SAINT OLIVE GESTION, la transparence est essentielle en ce qu'elle permet de mieux comprendre les enjeux des entreprises et notamment en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Force est de reconnaître que la transparence illustre la prise en compte de ces enjeux dans la gestion des entreprises par son équipe dirigeante.

### A. Typologies d'engagement actionnarial

L'engagement actionnarial de SAINT OLIVE GESTION est réalisé par l'équipe de gestion du Fonds, composée des gestionnaires de portefeuilles et de l'analyste ESG.

L'engagement peut être réalisé de manière « dynamique » ou de manière « réactive ».

- *L'engagement dynamique*

SAINT OLIVE GESTION réalise annuellement une analyse rigoureuse des notations ESG globales des entreprises dans lesquelles les Fonds labellisés « ISR » ont investi.

Les entreprises du portefeuille ne présentant pas de données ou, à défaut, les trois entreprises présentant la plus mauvaise note ESG globale au 31/12/n-1 seront engagées par la société de gestion.

Les résultats de l'analyse des notations ESG globales sont présentés au Comité de gestion pour information.

- *L'engagement réactif*

SAINT OLIVE GESTION conduit systématiquement des actions d'engagement pour les Fonds labellisés « ISR » dans les situations suivantes :

1. Baisse de 10 points de la notation ESG globale d'une entreprise en portefeuille dans la mesure où celle-ci traduit nécessairement une carence ou une dégradation des actions mises en œuvres par l'entreprise en portefeuille. L'analyste ESG assure un suivi trimestriel à partir du fournisseur de données Réfinitiv, en comparant avec la note globale publiée au 31/12/n-1.
2. Identification d'une controverse « forte » concernant une entreprise en portefeuille dans la mesure où celle-ci conduit nécessairement à une dégradation du profil de risque selon l'analyse de la société de gestion. L'analyste ESG assure un suivi bimensuel à partir du fournisseur de données Réfinitiv.

Afin de limiter l'appréciation subjective de chaque controverse, SAINT OLIVE GESTION a établi en amont différents scenarios :

Hypothèse	Niveau	Justification
Enquête ou plainte déposée contre l'entreprise	Limitée	Présomption d'innocence
Rappel de produit sans conséquence majeure	Limitée	Principe de précaution
Condamnation, y compris avec voie de recours	Forte	Manquement avéré
Rappel de produit avec conséquences graves <sup>1</sup>	Forte	Manquement avéré

Le cas échéant, l'alerte est analysée à l'occasion du prochain Comité de gestion, qui décide de confirmer ou non l'action d'engagement auprès de l'entreprise concernée.

3. Absence de publication par une entreprise en portefeuille des principales incidences négatives suivies par la société de gestion en raison des enjeux ESG identifiés pour le Fonds concerné.



<sup>1</sup> Exemples : Décès, hospitalisation, etc.

Concernant l'empreinte carbone : La société de gestion considère que cet indicateur reflète de manière globale la résilience des entreprises face aux exigences climatiques croissantes.

Concernant le taux d'accidents au travail : La société de gestion considère que cet indicateur révèle la qualité de la gestion des risques humains et opérationnels. Un faible taux traduit une meilleure gouvernance sociale et réduit les risques financiers et réputationnels liés à la sécurité au travail.

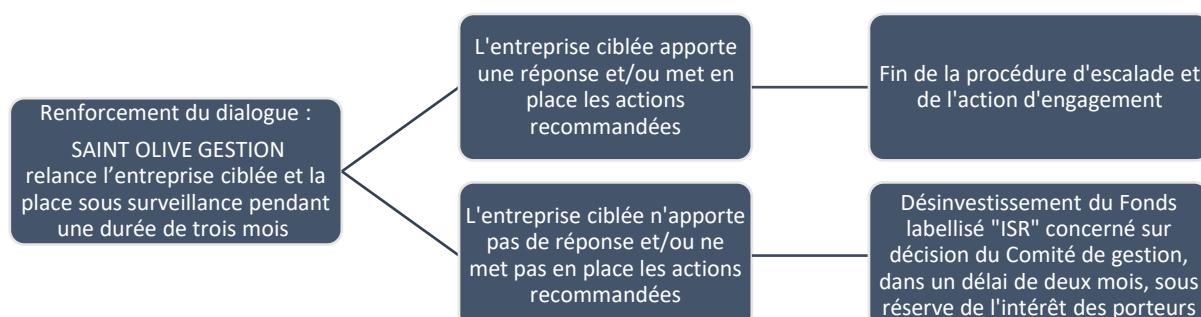
Concernant la mixité au sein des conseils d'administration : La société de gestion considère que cet indicateur illustre les meilleures pratiques de gouvernance grâce à une représentation féminine au plus haut niveau.

SAINT OLIVE GESTION considère que ces indicateurs sont particulièrement pertinents au regard de la stratégie d'investissement des Fonds labellisés « ISR » et des secteurs auxquels ils sont exposés.

La société de gestion se réserve également le droit de suivre d'autres indicateurs jugés pertinents dans le cadre de son statut d'actionnaire engagé. Les trois indicateurs additionnels suivis sont : rotation du personnel, taux d'administrateurs indépendants et respect de la politique de l'ONU sur l'Organisation Internationale du Travail et des Droits de l'Homme. SAINT OLIVE GESTION n'a pas vocation à engager les entreprises en portefeuilles des Fonds labellisés « ISR » sur la base des résultats obtenus pour ces indicateurs mais peut assurer un reporting à destination des investisseurs.

### **B. Procédure d'escalade**

Dans le cas où l'entreprise ciblée n'apporte pas de réponse et/ou ne mettrait pas en place les moyens appropriés pour corriger les problèmes ou faiblesses identifiées, dans un délai de trois mois, SAINT OLIVE GESTION déclenche la procédure d'escalade suivante :



### **III. Coopération avec d'autres investisseurs**

SAINT OLIVE GESTION peut décider de participer à des actions communes à chaque fois que l'intérêt des porteurs et actionnaires des Fonds labellisés « ISR » l'imposera. SAINT OLIVE GESTION ne réalise pas de communication permanente ou systématique avec ces autres investisseurs.

Toutefois, le fait de s'associer à d'autres investisseurs permettra à SAINT OLIVE GESTION d'exercer une influence plus forte auprès des entreprises.

### **IV. Coopération avec les parties prenantes**

SAINT OLIVE GESTION peut entrer en contact avec d'autres acteurs qui pourraient fournir des informations pertinentes sur les entreprises dans lesquelles les Fonds labellisés « ISR » ont investi ou sur la réglementation applicable aux investissements intégrant une approche extra-financière.

A titre d'exemple, la société de gestion est susceptible de se rapprocher des parties prenantes suivantes : autorités de tutelle, associations professionnelles, fournisseurs de données, brokers, etc.

## V. Rapports et communication

L'engagement faisant partie intégrante de la démarche d'investisseur responsable de SAINT OLIVE GESTION, la société de gestion veille à faire preuve de la plus grande transparence possible sur les actions de dialogue et d'engagement réalisées.

SAINT OLIVE GESTION publie annuellement sur le site internet du groupe BANQUE SAINT OLIVE<sup>2</sup> un rapport sur l'engagement actionnarial et sur l'exercice des droits de vote permettant aux clients et parties prenantes de mesurer les actions d'influence sur les entreprises dans lesquels les Fonds labellisés « ISR » investissent.

---

<sup>2</sup> <https://www.banquesaintolive.com/>